



Le berceau du Lac-Saint-Jean

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN-EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 573-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN
EMPRUNT AU MONTANT DE 2 525 445 \$ POUR LA CONSTRUCTION ET LA
RÉALISATION DE TRAVAUX POUR UN DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE SUR
LES LOTS 6 511 233 ET 6 511 234**

Avis de motion est par la présente donné par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, que sera déposé, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement 573-2024 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 525 445 \$ pour la construction et la réalisation de travaux pour un développement domiciliaire sur les lots 6 511 233 et 6 511 234.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le projet de règlement est présenté en même temps que le présent avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture du règlement lors de son adoption.

Copie conforme (sous réserve des approbations)
donnée à Hébertville le 23 avril 2024


Sylvain Lemay
Directeur général
et greffier-trésorier